

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

**ECLAIRAGE PUBLIC**

Amélioration du réseau  
dans le quartier du Parc  
et de l'Oasis.

Marché de gré à gré  
VILLE/ BOISNARD Pierre

DATE DE CONVOCATION

10 avril 1970

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1970

Nombre de conseillers  
en exercice 24

Nombre de présents 17

Nombre de votants 20

M. Ralatu  
(domin ST)

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante dix  
le dix sept avril à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur MATRAS, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, M<sup>lle</sup> FOUCHÉ, M. BUJARD, LANUSSE,  
COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BETOUS, OSQUIGUIL, DOMEQ  
REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, POUGET .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LIPKOWSKI par M. MATRAS  
Dr. GACHET par M. BUJARD  
Mme BIDEAU par M<sup>lle</sup> FOUCHÉ

Absents : MM.

Monsieur TETARD

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Le programme d'aménagement du réseau d'éclairage public dans  
le quartier du Parc et de l'Oasis a motivé la consultation de  
plusieurs entreprises spécialisées de la région sur la base du  
bordereau de prix couramment pratiqué par E.D.F., d'une part, par  
la Ville de ROYAN, d'autre part.

L'offre la plus avantageuse fut présentée par l'Entreprise  
Pierre BOISNARD, qui a accepté de pratiquer un rabais de 2%.

Les commissions d'E.T.I. et des Finances, ont estimé que la  
collectivité aurait intérêt à traiter de gré à gré avec l'Entre-  
prise Pierre BOISNARD.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de traiter  
de gré à gré avec cette entreprise, le montant du marché à inter-  
venir étant estimé à 59.976 Frs T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les avis favorables des commissions d'E.T.I. et des  
Finances, réunies les 26 Juin 1969 et 16 Avril 1970,

Vu les articles 308 à 310 du Code des Marchés Publics,

Vu le projet de marché et notamment les conditions de rémuné-  
ration de l'entreprise,

Considérant la nécessité d'exécuter les travaux, objet du programme d'aménagement des réseaux d'éclairage public dans le quartier du Parc et de l'Oasis à ROYAN,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure un marché de gré à gré avec l'Entreprise Pierre BOISNARD, Rues Carnot et de la Libération à GEMOZAC (17) pour un montant de CINQUANTE ET UN MILLE FRANCS hors T.V.A. (51.000 Frs) soit CINQUANTE NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE SEIZE Francs (59.976 Frs) T.T.C., en vue de l'exécution des travaux d'aménagement d'éclairage public dans le quartier du Parc et de l'Oasis à ROYAN.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 1970, Chapitre 901, article 2303-1.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 22 JUIN 1970

Le Sous-Préfet,

